

Séance du **20 décembre 2012**

Présidence de **M. Patrick Bertschy** président

Prise en considération des postulats de MM J. Décosterd « Le prix à payer » et W. Riesen « Pour le regroupement de l'administration communale dans les anciens locaux de l'EPA » (27/2012)

Rapporteur : M. Alain Gonthier

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU les postulats de MM. J. Décosterd « Le prix à payer » et W. Riesen « Pour le regroupement de l'administration communale dans les anciens locaux de l'EPA,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier ces objets, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e


1. de prendre en considération le postulat de M. J. Décosterd « Le prix à payer » et de ne pas prendre en considération le postulat de M. W. Riesen « Pour le regroupement de l'administration communale dans les anciens locaux de l'EPA,
2. de la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du **20 décembre 2012**.

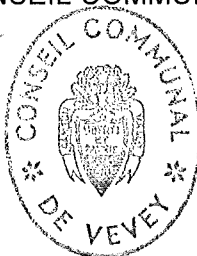
Adopté à une large majorité (une dizaine d'avis contraires et autant d'abstentions)

Pour extrait conforme le 21 décembre 2012.


AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président



Patrick Bertschy



la Secrétaire



Carole Dind